



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

rocade L 2

Question orale n° 309

## Texte de la question

Lors de la séance des questions orales du 2 décembre 1997, M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement répondant à une question sur la couverture de la rocade L 2 sur le quartier de la Fourragère, avait expressément indiqué que des études complémentaires de variantes de solutions de couverture concernant la rocade L 2 seraient réalisées par la direction départementale de l'équipement des Bouches-du-Rhône. Cette position avait été confirmée par le conseiller du ministre devant les associations à Marseille le 30 janvier 1998. A ce jour, malgré plusieurs demandes, il est à craindre que la direction départementale de l'équipement n'ait reçu aucune instruction. Afin de ne pas mentir à la population et de ne pas la bercer d'illusions coupables, M. Roland Blum souhaiterait connaître la position définitive de l'Etat, maître d'ouvrage, concernant la couverture de la rocade L 2 sur la totalité de la Fourragère.

## Texte de la réponse

M. le président. M. Roland Blum a présenté une question, n° 309, ainsi rédigée:

«Lors de la séance des questions orales du 2 décembre 1997, M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement, répondant à une question sur la couverture de la rocade L 2 sur le quartier de la Fourragère, avait expressément indiqué que des études complémentaires de variantes de solutions de couverture concernant la rocade L 2 seraient réalisées par la direction départementale de l'équipement des Bouches-du-Rhône. Cette position avait été confirmée par le conseiller du ministre devant les associations à Marseille le 30 janvier 1998. A ce jour, malgré plusieurs demandes, il est à craindre que la direction départementale de l'équipement n'ait reçu aucune instruction. Afin de ne pas mentir à la population et de ne pas la bercer d'illusions coupables, M. Roland Blum souhaiterait connaître la position définitive de l'Etat, maître d'ouvrage, concernant la couverture de la rocade L 2 sur la totalité de la Fourragère.»

La parole est à M. Roland Blum, pour exposer sa question.

M. Roland Blum. Monsieur le ministre de l'équipement, des transports et du logement, lors de notre séance de questions du 2 décembre dernier, je vous avais interrogé sur la rocade L 2, à Marseille, et sur la nécessité de prévoir la couverture totale de cette rocade dans le vallon de la Fourragère, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de la ville. Vous m'aviez à cette occasion confirmé l'engagement de l'Etat pour un financement complémentaire de 120 millions de francs. Ce financement ne serait certes pas négligeable, mais il serait insuffisant pour assurer une couverture totale de la rocade dans ledit vallon.

Vous aviez également répondu favorablement à ma demande d'études de variantes de solutions techniques permettant d'assurer une couverture totale.

Or depuis cette date, les dirigeants des collectivités territoriales cofinanceurs - la ville, le département, la région - ont unanimement confirmé leur accord pour participer financièrement, suivant la clé de répartition initiale, au surcoût de la couverture totale dans le vallon de la Fourragère.

Malgré plusieurs relances, la DDE des Bouches-du-Rhône fait la sourde oreille à toute étude de couverture totale et semble d'ailleurs n'avoir reçu aucune instruction en ce sens de vos services, et cela en contradiction avec la réponse que vous m'aviez faite le 2 décembre dernier.

Ma question sera simple et claire: l'Etat, maître d'ouvrage de la rocade L 2, est-il ou non décidé à assurer la couverture totale de cette rocade dans le vallon de la Fourragère et donnera-t-il à la DDE les instructions pour engager les études techniques permettant d'évaluer toutes les solutions allant dans ce sens ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement. Monsieur le député, comme je vous l'avais indiqué le 2 décembre 1997, j'ai demandé aux services locaux de l'équipement d'engager l'étude de toutes les solutions de couverture de la rocade L 2 dans le quartier de la Fourragère, étant entendu que les travaux devaient s'inscrire dans une enveloppe de 120 millions de francs, et cela en accord avec les cofinanceurs de l'infrastructure: région, département et ville de Marseille. J'ai d'ailleurs rencontré le maire de Marseille qui, à l'époque, était également président du conseil régional.

Cette étude est en cours et devrait aboutir dans les deux prochains mois. Elle me permettra de prendre durant l'été une décision sur le choix de la solution à mettre en oeuvre.

Cette couverture qui, je le rappelle, n'est pas réglementairement nécessaire au regard des dispositions concernant la protection contre le bruit, a pour objectif d'assurer une meilleure intégration paysagère du projet. La plus grande partie du tracé sera ainsi couverte.

J'estime qu'il s'agit d'un effort substantiel de l'Etat et de ses partenaires du contrat de plan. Les populations de la Fourragère bénéficieront donc de mesures de protection adaptées.

Je souhaite aussi rappeler que la L 2 constitue une infrastructure structurante très importante pour l'agglomération marseillaise. Sa réalisation permettra précisément de désengorger certains boulevards saturés, qui exposent à des niveaux de bruit considérables des milliers et des milliers de Marseillais.

M. le président. La parole est à M. Roland Blum.

M. Roland Blum. Monsieur le ministre, je vous remercie de votre réponse. Néanmoins, vous devez vous douter qu'elle ne me satisfait pas dans la mesure où l'on ne pourra pas, avec 120 millions de francs, assurer une couverture totale.

Nous disposons de lettres qui ont été remises à votre conseiller technique, M. Looses, lors d'une réunion qui s'est tenue le 30 janvier. Ces lettres émanent du maire, du conseil régional et du conseil général. Ainsi que l'a confirmé M. Vauzelle lors de réunions qui ont eu lieu pendant la campagne électorale - mais c'était pendant la campagne électorale (Sourires) - ces collectivités, comme les lettres l'attestent, étaient d'accord pour participer financièrement au surcoût afin d'assurer une couverture totale.

Les fonds publics ne sont pas inépuisables. Cela dit, je le répète, les 120 millions sont insuffisants. On pourrait trouver, en cherchant des variantes, une solution technique permettant une couverture totale, bien sûr en augmentant sensiblement les 120 millions prévus au départ mais sans atteindre des sommes très élevées. Dans la mesure où les collectivités territoriales co-financeurs du projet l'ont annoncé et écrit, pourquoi ne pas engager des études techniques à partir de différentes variantes qui permettraient une couverture totale et satisferaient les populations concernées ?

## Données clés

**Auteur :** [M. Roland Blum](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 309

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement et transports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 avril 1998, page 3201

**Réponse publiée le :** 6 mai 1998, page 3357

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 29 avril 1998